

1. PROCESSUS DE COOPERATION MONETAIRE ET AVENEMENT DE LA MONNAIE UNIQUE DE LA CEDEAO.

Depuis l'adoption du Programme de coopération monétaire (PCM) de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), en 1987, et la révision en 1993 du traité créant cette institution, *l'intégration monétaire des économies* de la sous-région est devenue une option primordiale. Pour accélérer le processus d'intégration à travers l'harmonisation des politiques économiques et financières, les Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres de la CEDEAO ont adopté à Lomé, le 8 décembre 1999, des critères de convergence macroéconomiques dont la réalisation devait faciliter la création de la zone de monnaie unique à l'horizon initialement fixé à l'année 2004.

L'**A**gence **M**onétaire de l'**A**frique de l'**O**uest (**AMAO**), créée en 1996, par suite de la transformation de la Chambre de Compensation de l'Afrique de l'Ouest (CCAO), a été chargée, en plus des fonctions de canalisation et de compensation des transactions commerciales et de services, de suivre et de coordonner la mise en œuvre du PCM.

Pour atteindre rapidement l'objectif de monnaie unique, il est apparu nécessaire d'accélérer le processus de l'intégration monétaire au sein du groupe des pays à monnaie autonome. C'est ainsi qu'en avril 2000 à Accra, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Nigeria et la Sierra Leone se sont engagés, à créer une seconde zone monétaire dans la CEDEAO dénommée « **Z**one **M**onétaire de l'**A**frique de l'**O**uest » (**ZMAO**). Le Liberia, qui avait alors le statut d'observateur, n'a rejoint la Zone qu'en février 2010. Le processus de coopération engagé dans ce cadre devait aboutir à la création d'une banque centrale commune émettant une monnaie unique pour les pays membres à l'horizon 2003. Et, pour faciliter ce processus, des critères de convergence semblables dans une large mesure à ceux de la CEDEAO, ont été adoptés.

La zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO), ou Zone monétaire ouest-africaine, est composée par six pays de l'Afrique de l'Ouest : la **Gambie**, le **Ghana**, le **Guinée**, le **Libéria**, le **Nigeria** et la **Sierra Leone**.

1. La zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest a été créée en 2000 (Déclaration d'Accra)
2. Dans le futur elle devrait **se fusionner avec l'Union Économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)** pour former une seule zone monétaire en Afrique de l'Ouest
3. Date prévue de lancement de la **monnaie unique** de la zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest : **janvier 2015**

La région de la zone monétaire ouest-africaine (ZMAO).

1. La superficie : 1,60 millions de kilomètres carrés
2. La population de la zone monétaire ouest-africaine : **195 millions d'habitants** (77% de la CEDEAO et 21% de l'Afrique)
3. Le PIB total : 390 milliards de dollars (PPP) : 73% de la **Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)** et 19% de l'Afrique
4. La plus grande économie : le **Nigeria** (76% de la population de la ZMAO 86% du PIB de la ZMAO.)
5. Le **pétrole** brut représente 97% des exportations du Nigeria
6. La deuxième économie : le **Ghana** (9% du PIB de la ZMAO).

L'**Institut Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (IMAO)** a été créé à Accra en janvier 2001 avec pour mission principale de mener les préparations techniques devant aboutir à la création d'une Banque Centrale de l'Afrique de l'Ouest et au lancement d'une monnaie unique pour la ZMAO à travers l'évaluation et le suivi des performances des économies en termes de réalisation des critères quantitatifs de convergence macroéconomiques. Le mandat de l'Institut a été par la suite élargi à la promotion de l'intégration des échanges commerciaux et du secteur financier, du développement des systèmes de paiements et l'harmonisation des statistiques au sein de la ZMAO.

Mais, face à l'insuffisance des résultats obtenus en matière de convergence des économies, l'avènement de monnaie unique dans la ZMAO et la CEDEAO a été reporté plus d'une fois et de nouveaux critères de convergence harmonisés au sein de la CEDEAO ont été adoptés à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le 19 mai 2015, lors du Sommet d'Accra.

Les fonctions de l'**Institut monétaire de l'Afrique de l'Ouest (IMAO / WAMI)** sont : la création d'une **Banque centrale de l'Afrique de l'Ouest** et le lancement d'une **monnaie unique ZMAO** (Zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest). L'Institut facilite l'**intégration du commerce international** et du secteur financier des États membres, l'interconnexion des systèmes de paiements et l'harmonisation.

2. PRESENTATION SUCCINCTE DES REUNIONS STATUTAIRES DE L'AMAO ET DE L'IMAO.

Ces réunions statutaires ont pour objectif principal l'évaluation de l'état et des résultats de la mise en œuvre du Programme de coopération monétaire de la CEDEAO décliné en « feuille de route du programme de monnaie unique » depuis 2009. Ces rencontres se déroulent généralement en trois phases consacrées respectivement aux réunions du Comité technique, du Comité des Gouverneurs et du Conseil de convergence.

Au cours de la réunion du Comité technique, trois types de documents sont examinés :

- Étude sur l'état de préparation des économies à l'avènement de l'union monétaire,
- Documents administratifs relatifs au fonctionnement de l'AMAO et de l'IMAO,
- Documents techniques élaborés par l'AMAO, l'IMAO et des consultants.

La Réunion du Comité des Gouverneurs porte principalement sur l'examen du rapport de la Réunion du Comité technique afin de faire des recommandations au Conseil de convergence.

Les dernières réunions statutaires ont se sont tenus à Dakar, du 31 août au 4 septembre 2015, et à Accra, du 11 au 15 janvier 2016.